

Gendarmerie Nationale

Quelques Rappels !

La Zone « 30 »

Périmètre urbain dans lequel la vitesse du trafic est modérée pour favoriser la cohabitation de tous les usagers de la voirie.

La vitesse maximale autorisée est de 30 km/h. **Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes**, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation.

Cela s'accompagne d'aménagements destinés à « casser » la vitesse des véhicules motorisés : ralentisseurs, rétrécissements de la chaussée.

Contrairement à une idée reçue, les piétons ne sont pas prioritaires. Ils ont obligation d'emprunter un passage piéton lorsqu'il en existe un à moins de 50 m. En l'absence de passage pour piétons, ils sont prioritaires une fois engagés. Par ailleurs, le « centre d'étude réseau transport urbanisme » **recommande la priorité à droite comme règle de base**, ce qui incite les usagers à la prudence, donc à rouler à vitesse apaisée.

Le clignotant !

« Et le clignotant, c'est pour les chiens » ? Si l'expression fait sourire, la réalité est beaucoup moins réjouissante. Il est clair que son usage est de moins en moins utilisé.

Au volant, le **principal moyen pour communiquer** et vous faire comprendre des autres usagers, **c'est le clignotant**. Les règles d'utilisation du clignotant sont simples : **dès que vous vous apprêtez à :**

- * **changer de direction (à droite ou à gauche)**
- * **changer de file de circulation**
- * **aborder une bretelle d'accès à l'autoroute ou vous en sortez**

Attention : n'oubliez pas l'angle mort : un deux-roues peut s'être approché de votre véhicule sans que vous ne le voyiez.

La conduite aux abords des chantiers

Un chantier ou une intervention d'urgence perturbent les conditions de circulation. La circulation peut être limitée ou interdite temporairement sur une voie.

Respectez scrupuleusement les panneaux de signalisation et réduisez votre vitesse.

Des hommes et des femmes travaillent pour votre sécurité. A vous de penser à la leur !
La conduite à adopter :

- * Respecter les consignes de sécurité délivrées par les panneaux de signalisation positionnés sur la route ; Redoubler de vigilance si un gyrophare ou des feux clignotent ;
- * Réduire sa vitesse pour anticiper les obstacles et le danger ; Conserver une vitesse modérée jusqu'à la sortie du chantier ;
- * Ne pas attendre le dernier moment pour ralentir ou changer de voie.
- * Respecter impérativement une distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède ;

* Être particulièrement vigilant en cas d'intempéries (pluie, neige, brouillard...).

Les passages à niveau SNCF

Chaque année, les passages à niveau sont à l'origine de plus d'une centaine de collisions entraînant une trentaine de décès. La majorité de ces accidents au passage à niveau concerne des « habitués » ou des riverains. Pour ne pas succomber à la routine, la prudence et la vigilance sont de rigueur.

A l'approche d'un passage à niveau :

* Ralentissez. La présence d'un passage à niveau est systématiquement annoncée par un panneau de signalisation routière.

* **Arrêtez-vous au feu dès qu'il clignote au rouge.**

* Ne traversez la voie ferrée que si vous êtes absolument certain de pouvoir vous dégager rapidement du passage à niveau, **en particulier si la route est encombrée.**

* **Ne vous arrêtez jamais sur la voie ferrée.** Arrêtez-vous avant le passage à niveau dès que les barrières s'abaissent ; après le passage du train, attendez l'ouverture complète des barrières pour redémarrer.

Pour plus d'informations : www.securite-routiere.gouv.fr